



Quels impacts la baisse de la tva a t'elle sur les salaires ?

Par **Mymy26**, le **17/05/2011** à **19:04**

Bonjour,

Je travaille dans le secteur de l'hotellerie restauration et depuis la baisse de la TVA mon salaire n'a pas augmenté. Mon employeur est il tenu à le faire ? si oui de combien ? Si non a quoi sert il de baisser la TVA ?

Merci d'avance de vos réponses

Mymy26

Par **mguet**, le **20/05/2011** à **15:46**

Bonjour,

pour répondre à vos questions:

Mon employeur est il tenu à le faire ? : Non

Si non a quoi sert il de baisser la TVA ? Deux effets sont possibles, individuellement ou conjointement:

- 1- faire en sorte de baisser le prix TTC payé par le client= baisse des prix.
- 2- augmenter la marge brute de l'exploitant.

Les engagements pris en 2009 par la profession:

- aux consommateurs, grâce la répercussion de la baisse de la TVA sur les prix ;
- aux salariés, avec la création de 40 000 emplois en deux ans et l'amélioration de la situation des salariés ;
- aux restaurateurs eux mêmes à travers une augmentation de leur capacité d'investissements pour accompagner l'effort de modernisation de la restauration.

Il n'est pas question d'augmentation de salaire "dans le texte"...

Par **alterego**, le **21/05/2011** à **15:48**

Bonjour

Sans rapport avec la baisse de la TVA, le SMIC hôtelier a augmenté à compter du 1er mai. De 9 € il est passé à 9.10€/heure.

Pour information et afin de faire vos calculs --->

<http://www.lhotellerie-restauration.fr/journal/juridique-social-droit/2011-05/Smic-a-jour-au-1er-mai-2011.htm>

La baisse de la TVA ne pouvait pas, sauf cas exceptionnels, générer d'augmentation des salaires ou créer des emplois.

De plus, les restaurateurs n'ont pas joué le jeu.

Cordialement